

# Pour un nouveau récit universaliste

**Refonder le discours universaliste constitue une nécessité absolue pour qui entend construire des alternatives politiques aux impuissances actuelles. Comment le réécrire, autour de quels enjeux ?**

Jean-Pierre DUBOIS, président d'honneur de la LDH

**A**lors que la désorganisation compétitive et la désintégration relativiste semblent largement l'emporter sur les constructions internationales issues de l'après-guerre, la question des droits et de leur nature – universels et indivisibles – doit être remise en cause, si l'on veut la remettre en jeu.

Dans un monde qui ne cesse d'être bouleversé par les conflits, les tensions et les craintes – craintes de l'Autre, craintes de l'avenir –, la question des droits reste plus que jamais un enjeu déterminant pour la reconduction de l'humanité. Elle est au cœur de l'élaboration des paradigmes politiques émergents, certains porteurs de libération, d'autres de dominations. Face à la menace d'un choc des cultures et des civilisations, le récit des droits de l'Homme est en effet mis à l'épreuve par la diversité des cultures et des civilisations, et par leurs volontés d'être non plus cantonnées aux périphéries d'une humanité « civilisée » mais, de plain-pied, dans une humanité fondamentalement plurielle.

Or cette réalité plurielle des cultures est trop souvent appréhendée de deux façons. La première, l'ethnocentrisme, assimile indûment l'Occident à l'universel. La seconde alimente un relativisme culturel dissolvant les droits universels dans la diversité des « droits personnels », ces derniers étant par définition à géométrie variable. Il va sans dire que pour les défenseurs des droits, sommés de « choisir leur camp », l'alternative revêt les charmes d'un piège à deux mâchoires.

## « Une vision intercivilisationnelle des droits de l'Homme »

Y échapper suppose de ne pas idéaliser la dimension universelle des droits, de ne pas la statufier, mais tout au contraire de la considérer comme un construit, un produit historique. Et de se souve-

nir que si l'universalité et l'indivisibilité des droits constituent bien un cadre adéquat pour penser une humanité égale en droits, droits au pluriel, ils ne fournissent aucun mode d'emploi. De fait, la Déclaration universelle des droits de l'Homme avance des concepts statiques, qu'il s'agit d'accorder – au sens musical du terme – au pluralisme dynamique des cultures. Pour reprendre les termes de Mireille Delmas-Marty, « *il s'agit de passer de l'universalisme à l'universalisation, à une vision "intercivilisationnelle" des droits de l'Homme ou encore penser en termes "d'universels en contextes" ou "d'universels potentiels"* ». Michael Walzer y aide lui aussi, par sa distinction entre « *universalisme de surplomb* » et « *universalisme de réitération* »<sup>(1)</sup>.

C'est dire qu'envisager un nouveau paradigme ne saurait se ramener à une série d'ajustements structurels plus ou moins bien pensés. Certes, la pression de la mondialisation commande une réforme urgente des institutions internationales. Certes, les enjeux sociaux et environnementaux doivent enfin trouver leur juste place. Certes, il faut bouleverser les rapports de domination séculaires entre puissances du Nord et puissances du Sud. Certes... Mais il s'agit là autant d'objectifs que de conditions. Transformer cette dualité en processus dynamique suppose d'en inscrire les composantes dans une gouvernance globale, une vision du monde structurée par une vision universaliste... universalisée... Il s'agit de passer d'un universalisme autozentré à une politique de « multicontextualisation » qui affirme la nature intersociale et complexe de notre monde pour en traiter les clivages, les conflits, leurs expressions. Dans ce travail de décentrement global, il s'agit de définir l'universel, qui tient le rôle de clé de voûte.

Car de fait, l'universel appartient à ceux qui l'écrivent, ou, autrement dit, il y a autant d'univer-

(1) D'une façon générale, concernant ces enjeux, on se reportera avec intérêt à l'ouvrage *Le monde qui vient. Entre périls et promesses* (LDH, La Découverte, 2016), singulièrement aux contributions de Pierre Robert Baduel et Mireille Delmas-Marty.

sels que de peuples, de civilisations ou d'époques. Du confucianisme à la terre-mère du monde polynésien ou kanak en passant par le dialogue des Lumières, du fait religieux à la rationalité radicale, voici autant d'explications qui se veulent universelles. Ce kaléidoscope reflète la naturelle diversité humaine au travers de la variation quasi infinie des déterminismes qui la fondent et qui l'accompagnent.

### « Un universel qui protège la diversité de l'humanité »

Le discours sur l'universel prétend expliquer et englober l'humanité, ce qui peut parfaitement l'amener - et l'a plus d'une fois amené - à construire en même temps des formes de domination. Soit telle vision de l'universel postulait la sujexion de l'individu au groupe ou de tel groupe à tel groupe et il se réduisait alors au seul groupe dominant, soit une autre vision postulait l'égale humanité de tous mais sa pratique disait l'inverse, en réduisant l'égalité de principe à une inégalité de fait. Il n'y aurait alors, dans un cas comme dans l'autre, d'universel que relatif, ou du moins le discours universaliste ne serait que celui du dominant quelle que soit la vision de l'humanité, divisée, hiérarchisée ou unique, qu'il porte. On touche, là, à une contradiction redoutable, susceptible de ruiner le discours universaliste, en ouvrant la voie à tous les relativismes.

Là se trouve la source de ces questionnements qui regardent le discours des droits de l'Homme comme la production d'une civilisation, voire son instrument de domination. De là découle la revendication d'une nouvelle écriture de l'universel. Un universel qui s'ancre dans chaque société humaine, non à partir d'importations plus ou moins guerrières, plus ou moins nivellantes, mais à partir des situations de chaque société. Un universel qui accueille et protège la diversité de l'humanité. Un universel qui respecte la diversité des chemins empruntés.

Il s'agit au fond de permettre à chacun de tenir lui-même la plume de l'universel afin que celui-ci soit reconnu par tous.

Mais réécrire en commun l'universel, le dégager de toute paternité historique ou civilisationnelle n'a de sens que si cela aboutit à dégager un socle commun de valeurs indérogeables et partagées par tous. A défaut, on retomberait dans les mêmes ornières d'un universel qui n'en serait pas un, et qui ne servirait que de déguisement à telles ou telles formes d'oppression. Et l'universel ne saurait pas davantage se résumer à une sorte de supermarché où chacun viendrait se servir des produits qu'il goûte, en rejetant ce qui lui déplaît.

La question essentielle est alors de savoir sur quel fondement, sur quel socle repose cet universel - un

*Réécrire  
en commun  
l'universel,  
le dégager  
de toute paternité  
historique ou  
civilisationnelle  
n'a de sens  
que si cela aboutit  
à dégager  
un socle commun  
de valeurs  
indérogeables  
et partagées  
par tous. A défaut,  
on retomberait  
dans les mêmes  
ornières  
d'un universel  
qui n'en serait  
pas un.*



© DR

socle qui fasse consensus et qui permette de développer des suites de nature à conjuguer diversité humaine et unique humanité.

### « Un universel qui trouve sa source dans le réel »

Les philosophes soutiennent volontiers que leur matière n'est pas dissociable de l'interprétation du réel. Réinscrivons donc l'analyse du réel comme une priorité, avant de construire un universel dans lequel chacun puisse se reconnaître.

Il est vrai que le réel s'impose à tous comme un fait, et, chacun le sait, les faits sont têtus. Or le réel est violent: il n'y a qu'une seule planète et elle forme un tout qui mêle vivant et inerte, humanité, faune, flore, matière etc., dans une interdépendance absolue. Quoi qu'en disent les tenants d'un système



à bout de souffle, c'est ce patrimoine que nous sommes en train de mettre en péril.

La violence subie est aussi intolérable, qu'elle concerne une humanité en proie aux oppressions de toute sorte ou une planète subissant une destruction qui atteint tous les éléments qui la composent. On ne peut aujourd'hui séparer l'affirmation selon laquelle « *les hommes [et les femmes...] naissent et demeurent libres et égaux en droits et en dignité* » et la reconnaissance de l'existence d'un patrimoine commun, dont l'humanité est une des parties. Et l'indivisibilité de ces deux boussoles implique la nécessité d'une réponse commune et urgente.

L'unicité de l'humanité et l'unicité du « patrimoine terre », leur identité de principe deviennent ainsi le fondement d'un universel qui n'est plus une simple construction idéologique mais trouve sa source

***Il s'agit de passer d'un universalisme autocentré à une politique de « multi-contextualisation » qui affirme la nature intersociale et complexe de notre monde pour en traiter les clivages, les conflits, leurs expressions.***

dans le réel et s'y ancre. Cette affirmation n'est plus alors un postulat, mais un théorème qui nous offre l'occasion d'en écrire, ensemble, la démonstration et les développements.

Si à quelque chose malheur est bon, la crise écologique qui menace la planète est donc l'occasion de remettre à plat la manière dont l'humanité se vit, ses rapports internes et ses liens avec son environnement, sur le fondement d'un universel accepté par tous et qu'aucun ne sera légitime à ramener à sa propre conception. Accepté par tous car fait d'une adhésion et non d'une sommation, accepté par tous car ne relevant pas d'une civilisation en particulier, accepté par tous parce qu'incluant la diversité de l'humanité dans un ensemble commun, accepté par tous parce que faisant place à la multiplicité des chemins vers des objectifs partagés.

### **« Il est impératif de penser autrement »**

Et les champs des possibles et du nécessaire qui s'ouvrent sont immenses. Nous ne partons pas de rien. Outre l'affirmation d'une unicité de l'humanité qui a déjà pour conséquence de bannir les discriminations de toute sorte, en particulier celle qui fait des femmes un sous-ordre de la catégorie « *homo sapiens* », l'expérience accumulée nous apprend que la participation de tous au processus délibératif réduit les conflits et les risques de domination injuste.

Il est vrai que souvent, trop souvent, la reconnaissance des droits de l'humanité va de pair avec une interpellation quant au respect des devoirs de chaque membre de la famille humaine, comme si les droits n'étaient plus tenus pour « fondamentaux » et inaliénables, comme si leur respect était conditionné à une forme de perfection individuelle. Comme si un accusé ne pouvait être défendu que s'il est innocent...

Il est impératif de penser autrement. Le fait de naître où que ce soit à la fois nous confère des droits et engage notre responsabilité. Jusqu'à ce jour, ce qui prédominait c'était la responsabilité que nous avons de respecter les droits de l'Autre, dans le rapport immédiat que nous entretenons avec lui. Mais désormais, parce que par hypothèse nous interférons avec ce qui nous entoure, avec tout ce qui nous entoure, il faut y ajouter que notre responsabilité est tout autant engagée à l'égard de notre « environnement », sous peine de porter atteinte d'une autre manière aux droits de l'Autre, jusqu'à nous comporter comme un virus et à nous suicider en même temps que nous tuons notre hôte.

Réarticuler les droits et notre manière de traiter la planète, voilà qui nous engage dans un processus d'appropriation d'une globalité, qui nous force à penser les interdépendances et à bannir les replis, quelles qu'en soient les justifications. ●